

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**

**Nombre de conseillers** - **DELIBERATION 020 -04-2026**  
 - en exercice 15 **Séance du mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30**  
 - présents 12  
 - votants 14 Le conseil municipal de cette commune, régulièrement  
 - Pour 14 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en  
 - Contre 0 session ordinaire à la mairie de DAGLAN  
 - Abstention 0 sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

**Date de convocation** : **21 avril 2026**

**PRÉSENTS:** DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, VERNET Thierry, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

**PROCURATIONS :** Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR  
Karine PICADOU à Pascal DUSSOL

**ABSENT EXCUSÉ :** Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

**BUDGET GÉNÉRAL 2026**

En accord avec la réunion de la commission finances et travaux, tenue le mardi 14 avril 2025, le Maire présente le budget 2025.

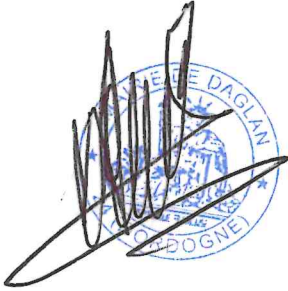
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Amortissement	10 743,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	278 621,93 €
Dépenses	694 658, 43 €	Recettes	666 062,97 €
023 (virement section recette d'investissement)	239 658,43 €		
<b>TOTAL</b>	<b>944 684,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>944 684,90 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 solde d'exécution section investissement reporté	112 726,66 €	Amortissement	10 743, 00 €
Dépenses	574 240,24 €	021 virement section dépenses fonctionnement	239 658,43 €
		Recettes	436 565,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>686 966,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>686 966,90</b>

A l'unanimité, les membres du conseil votent le budget général 2026 équilibré en dépenses et en recettes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>944 684,90 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>686 966,90 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Daglan, le 28 avril 2026

Le Maire,



La Secrétaire,



Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le :

Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.